



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio Mutationen - Mutations - Mutazioni

VD

Bug Buster Sàrl, à Ecublens (VD), CH-550-1103123-4 (FOSC du 22.03.2012, p. 0/6606166). Statuts modifiés le 13 septembre 2013. Augmentation du capital social. Nouveau capital social: CHF 100'380, divisé en 717 parts de CHF 140. Crameri Olivier, John Lecoultre Renault et Zwaenepoel Willy ont maintenant chacun 239 parts de CHF 140. Transformation: la société à responsabilité limitée est transformée en société anonyme conformément au projet de transformation du 13 septembre 2013 et bilan au 31 juillet 2013, présentant des actifs de CHF 9'766.61 et des passifs envers les tiers de CHF 186'304.55, contre attribution aux associés de 100'380 actions de CHF 1. Dans le cadre de l'augmentation du capital social, les associés ont versé un agio avec lequel le découvert de CHF 197'537.94 a été compensé. Nouveaux statuts du 13 septembre 2013. Nouvelle forme de droit: société anonyme. Nouvelle raison de commerce: **BugBuster SA**. Nouveau but: la société a pour but toute activité de conseil et de services dans le domaine informatique; le développement, la commercialisation, l'acquisition, la vente et l'exploitation de tous biens et produits en matière informatique ainsi que de tous brevets et licences; le commerce de tous biens et produits, en particulier en relation avec le domaine des technologies de l'information et de la communication (pour but complet cf. statuts). L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 13 septembre 2013. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 13 septembre 2013. Pour les détails, voir les statuts. Nouveau capital-actions CHF 100'380, divisé en 100'002 actions nominatives de CHF 1, et 378 actions nominatives de CHF 1, privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Il n'y a désormais plus d'obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption prévu dans les statuts. Communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel. Zwaenepoel Willy, inscrit sans signature, n'est plus associé. Crameri Olivier, qui n'est plus associé-gérant, est nommé administrateur, président; John Lecoultre Renault, inscrit sans signature, n'est plus associé et est nommé administrateur; tous deux avec signature collective à deux. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Dubray Guillaume, de Chesalles-sur-Moudon, à Vuflens-la-Ville, et Rousset Stéphane, de Montreux, à Lausanne. Augmentation autorisée du capital-actions fondée sur la décision d'autorisation du 13 septembre 2013 par conversion de fonds propres dont la société peut librement

disposer. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 138'079, divisé en 100'002 actions nominatives de CHF 1, et 38'077 actions nominatives, privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Le conseil d'administration a modifié une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital (selon décision du 13 septembre 2013) par décision du 13 septembre 2013. Pour les détails, voir les statuts.

Registre journalier no 14665 du 01.10.2013 / CH-550.1.103.123-4 / 01113651